



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
19 janvier 2018  
Français  
Original : anglais

---

### Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 8162<sup>e</sup> séance, le 19 janvier 2018, la question intitulée « Maintien de la paix et de la sécurité internationales », son Président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité réaffirme son attachement à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Afghanistan et des États d'Asie centrale.

Le Conseil renouvelle son adhésion à l'appel lancé par le Secrétaire général pour que des mesures soient prises afin d'éviter les menaces pesant sur l'Afghanistan et l'Asie centrale, encourage le système des Nations Unies à donner à la prévention et au règlement des conflits une place centrale dans les activités qu'il mène dans la région et souligne l'importance de la diplomatie préventive, notamment à travers les dialogues constructifs avec les États Membres, pour assurer la stabilité, la sécurité et le développement à long terme.

Rappelant sa résolution [2344 \(2017\)](#), le Conseil est conscient qu'il n'y a pas de solution purement militaire pour l'Afghanistan, souligne l'importance d'un processus de paix inclusif dirigé et contrôlé par les Afghans pour la prospérité et la stabilité à long terme du pays et exprime son plein appui aux efforts menés par le Gouvernement afghan pour instaurer la paix et la réconciliation, notamment par la coopération avec l'ensemble de la région, y compris les États d'Asie centrale, aux fins de la paix et de la sécurité.

Le Conseil a conscience des mesures prises au niveau international pour faire avancer la paix et la stabilité en Afghanistan et demande à tous les pays de la région ainsi qu'à la communauté internationale de renouveler leurs efforts sincères pour réaliser la paix et la réconciliation.

Le Conseil souligne qu'il importe de poursuivre les progrès en matière de réforme électorale afin d'assurer la tenue d'élections législatives crédibles et inclusives en 2018 et d'élections présidentielles en 2019. Il se félicite de l'action menée par la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à cet égard et les encourage à intensifier leur appui aux organes chargés d'administrer les élections afghanes.

Le Conseil se déclare à nouveau préoccupé par la persistance des menaces que font peser sur la sécurité et la stabilité en Afghanistan les Taliban, y compris le Réseau Haqqani, ainsi que les groupes affiliés à Al-Qaida et l'EIIL (Daech) et autres groupes terroristes, groupes violents et extrémistes, groupes armés



illégaux, criminels et les individus impliqués dans la production, le trafic ou le commerce de drogues illicites ; fait observer à cet égard les menaces potentielles que cela représente pour la région, y compris les États d'Asie centrale ; exhorte, à cet égard, tous les États à appliquer toutes ses résolutions pertinentes, y compris celles qui concernent la lutte contre le terrorisme, et à renforcer leur coopération internationale et régionale en matière de sécurité afin d'améliorer le partage d'information, le contrôle des frontières, l'efficacité des forces de l'ordre et de la justice pénale et, ainsi, de mieux contrer les menaces existantes, y compris celles que représente le retour des combattants terroristes étrangers.

Le Conseil prend note des activités menées par le Comité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste et sa Direction exécutive afin d'évaluer et de surveiller l'application par l'Afghanistan et les pays de la région des résolutions 1373, 1624, 2178, 2396 et autres résolutions pertinentes relatives au terrorisme, et prend acte des recommandations du Comité, notamment en ce qui concerne la fourniture d'une assistance technique.

Le Conseil souligne qu'il importe de faire progresser la coopération régionale, interrégionale et internationale pour instaurer la paix et la stabilité à long terme et réaliser un développement durable en Afghanistan et en Asie centrale et appuie l'action conjointe menée par les pays de la région pour élargir la zone de paix, de coopération et de prospérité, y compris à travers différents mécanismes de coopération.

Le Conseil se félicite de la contribution des pays d'Asie centrale à la stabilité et au développement de l'Afghanistan ainsi que de l'intensification de leur coopération à long terme, de leurs dialogues et efforts de coordination, au moyen de différentes instances et forums conjoints, y compris la tenue régulière de réunions de haut niveau.

Le Conseil réaffirme qu'il importe de renforcer la participation pleine et effective des femmes aux prises de décision ainsi que les responsabilités qu'elles assument à cet égard, y compris dans les institutions et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux de prévention et règlement des conflits, ainsi que dans la prévention du terrorisme et la lutte antiterroriste, et qu'il importe d'intégrer une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes à tous les débats concernant la pérennisation de la paix en Afghanistan et dans la région de l'Asie centrale, et appuie les engagements pris aux fins de l'application de sa résolution 1325 et ses résolutions ultérieures sur les femmes et la paix et la sécurité dans la région. Le Conseil insiste sur la nécessité de renforcer, en Afghanistan, les politiques et mécanismes donnant aux femmes une autonomie politique et économique, d'accroître le nombre de femmes dans les forces de sécurité, et ce dans un environnement propice à leur sécurité et à leur développement, et d'atténuer la violence à l'égard des femmes en appuyant la fourniture de services aux victimes de violence sexuelle et sexiste.

Le Conseil souligne qu'il importe d'accorder l'attention voulue aux problèmes de protection des enfants dans le cadre des efforts de paix et de réconciliation en Afghanistan et appelle toutes les parties à prendre les mesures nécessaires à cette fin.

Le Conseil se félicite que la MANUA et le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale ainsi que les Représentants spéciaux du Secrétaire général s'acquittent des mandats qu'il leur a confiés dans sa résolution 2344 (2017) et dans les documents S/2007/279 et S/2007/280 et qu'ils coopèrent étroitement pour faciliter la collaboration bilatérale et multilatérale entre les États d'Asie centrale et l'Afghanistan.

Le Conseil salue la participation de l'Afghanistan aux mécanismes de coopération régionale en matière de lutte contre le terrorisme en Asie centrale, notamment à la mise en œuvre du Plan d'action conjoint pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, et soutient les activités menées par le Bureau de lutte contre le terrorisme et le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action conjoint et de la Déclaration d'Achgabab du 13 juin 2017.

Le Conseil souligne qu'il importe que l'Afghanistan et les États d'Asie centrale coopèrent étroitement pour enrayer la nette augmentation de la culture, de la production, du commerce et du trafic de drogues illicites en Afghanistan, qui ressort de l'Enquête sur la production d'opium en Afghanistan publiée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime le 15 novembre 2017 et qui continue de faire peser une menace sur la paix et la stabilité dans la région et au-delà, et insiste sur la nécessité de renforcer l'appui régional et international au Plan afghan de lutte contre les stupéfiants.

Le Conseil salue les travaux menés à cet égard par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, demande aux États de renforcer la coopération internationale et régionale pour lutter contre la menace que la culture, la production, le trafic et la consommation de drogues illicites provenant d'Afghanistan font peser sur la communauté internationale et dont les Taliban et leurs associés tirent une part substantielle de leurs ressources financières, et d'agir conformément au principe de responsabilité commune et partagée, y compris en coopérant dans la lutte contre le trafic de drogues illicites et de précurseurs chimiques, et se félicite de la coopération entre l'Afghanistan, les États d'Asie centrale et les organisations et mécanismes régionaux et internationaux compétents.

Le Conseil salue les efforts déployés par la MANUA et le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et d'autres organisations et instances régionales compétentes, pour aider les États d'Asie centrale et l'Afghanistan à lutter contre le problème des stupéfiants.

Le Conseil salue la détermination des pays d'Asie centrale et de l'Afghanistan à poursuivre leur coopération en matière de gestion et de sécurité des frontières, se félicite des efforts faits par les organismes des Nations Unies pour renforcer leurs capacités dans ce domaine et encourage les pays donateurs et les organisations régionales et internationales à faire de même.

Le Conseil félicite les États d'Asie centrale de leur contribution aux activités de non-prolifération, notamment au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, et les encourage à coopérer davantage pour prévenir, détecter et réprimer le trafic de matières nucléaires et d'autres matières radioactives.

Le Conseil salue l'action menée dans la région pour renforcer le dialogue et la collaboration et pour atteindre les objectifs communs que sont le développement économique et la prospérité dans la région, et se félicite des initiatives nationales, sous-régionales et régionales prises dans les domaines des politiques, de l'infrastructure, du commerce, des finances et des relations interpersonnelles en Afghanistan, en Asie centrale et au-delà.

Le Conseil souligne que, pour aider l'Afghanistan à sortir durablement du conflit, il faut adopter une démarche globale et intégrée qui permette d'améliorer la cohérence des activités menées dans tous les secteurs, notamment

dans les domaines de la politique, de la sécurité, du développement et des droits de l'homme, souhaite que les efforts faits en ce sens se poursuivent, notamment pour renforcer l'état de droit, et souligne qu'il importe, lorsqu'il y a lieu, d'adopter une démarche régionale qui permette de limiter les conflits et de renforcer l'efficacité et l'efficience des interventions.

Le Conseil encourage les entités compétentes du système des Nations Unies à œuvrer à la prévention des conflits et note à cet égard qu'il importe d'appréhender le conflit en Afghanistan dans sa globalité et de mettre la diplomatie préventive au service d'une paix et d'une prospérité durables en Afghanistan et dans l'ensemble de la région.

Le Conseil note qu'il faut optimiser l'efficience et l'efficacité des activités des Nations Unies en Afghanistan et en Asie centrale, notamment en renforçant la coordination à l'échelle du système.

Le Conseil salue les initiatives régionales de promotion des objectifs de développement durable prises par les organismes des Nations Unies compétents, appuie les activités du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, dont l'Afghanistan est maintenant membre, et de la Conférence sur la coopération économique régionale concernant l'Afghanistan, qui favorisent la tenue d'un dialogue économique transfrontières, et encourage les États d'Asie centrale à les prendre davantage en main et à y contribuer activement. »

---